

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 23-mai-2013 Date de révision 07-févr.-2023 Version 1.7

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit 243134

Nom du produit Glycérol

Synonymes Glycérine

Numéro CAS 56-81-5

CE n° (numéro d'index UE) 200-289-5

Formule C<sub>3</sub>H<sub>8</sub>O<sub>3</sub>

Masse molaire 92.09 g/mole

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** À l'usage des laboratoires.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### **Fournisseur**

HACH LANGE FRANCE S.A.S. 8, mail Barthélémy Thimonnier F-77185 Lognes Tél. +33 (0) 169 67 34 96 info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA Venecoweg 19 B-9810 Nazareth Tél. +32 (0)15 42 35 00 info-benelux@hach.com

HACH LANGE Rorschacherstrasse 30 a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 info-ch@hach.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

B: Chemtrec +32 2 808 32 37 CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

FR / EGHS Page 1/15

### **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CAS

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

56-81-5

### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

### Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

| Nom chimique | CAS No.<br>EC No.<br>Index No. | %<br>massique | Classification selon<br>le règlement (CE)<br>nº 1272/2008 [CLP] | concentration | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--------------|--------------------------------|---------------|---|---------------|-----------|------------------------|
| Glycérine    | 56-81-5<br>200-289-5<br>-      | 100%          | Non classé  | -             | -         | -                      |

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Ī | Nom chimique         | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée |                                  |                          | Inhalation, CL50 - 4     |
|---|----------------------|---------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1 |                      |                     |                    |                                  |                          | heures - gaz - ppm       |
| 1 |                      |                     |                    | poussières/brouill<br>ard - mg/L | mg/L                     |                          |
|   | Glycérine<br>56-81-5 | 12600 mg/kg         | > 10000 mg/kg      | Aucun n'a été<br>signalé         | Aucun n'a été<br>signalé | Aucun n'a été<br>signalé |

FR / EGHS Page 2/15

### Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. Présenter cette fiche de

données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si les **Contact oculaire** 

symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation

cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Les symptômes de surexposition incluent vertiges, céphalées, fatique, nausées, perte de

connaissance, arrêt respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant. Le produit lui-même ne brûle pas.

Aucune information disponible. Moyens d'extinction inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et

chimique

toxiques. Les poussières ou fumées peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Informations supplémentaires Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés

conformément aux réglementations locales.

### Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FR / EGHS Page 3/15

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel

requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter toute génération de poussières.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus

d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible,

> comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant

acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens mécaniques en

plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à des Conditions de conservation

températures comprises entre 15 et 25 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Réactif analytique.

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Union européenne France Nom chimique

FR / EGHS Page 4/15

| Glycérine | - | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>   |
|-----------|---|---------------------------|-----------------------------|
| 56-81-5   |   | _                         | STEL: 100 mg/m <sup>3</sup> |

Dose dérivée sans effet (DNEL Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Informations supplémentaires Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation

d'un équipement de protection personelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse

sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones

> exposées de la peau. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et

au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Protection de la peau et du corps

Mettre en place une ventilation adaptée. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se Protection respiratoire

faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et

après le travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Couleur incolore Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

92.09 g/mole Masse molaire

@ 20 °C

18 °C / 64.4 °F Melting point / freezing point

FR / EGHS Page 5/15

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

290 °C / 554 °F

**Taux d'évaporation** 0.00000312 (eau = 1)

Pression de vapeur 0 mm Hg / 0 kPa à 20 °C / 68 °F

Densité de vapeur relative 3.17

Densité 1.262

Coefficient de partage  $log K_{ow} = -1.76$ 

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de $\log K_{oc} = -0.087$ 

**Partage** 

Estimation par KOCWIN v2.00 partie de l'estimation Interface Programmes (EPI) Suite™

Température d'auto-inflammabilité 393 °C / 739.4 °F

Température de décomposition 290 °C / 554 °F

Viscosité dynamique 954 cP (mPa s) à 25 °C / 77 °F

Viscosité cinématique 755.943 cSt (mm²/s) à 25 °C / 77 °F

Densité relative 1.262 g/mL @ 20 °C

### Solubilité(s)

### Hydrosolubilité

| Classement de la solubilité de l'eau | <u>Hydrosolubilité</u> | Hydrosolubilité Température |
|--------------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Complètement soluble                 | > 1000000 mg/L         | 25 °C / 77 °F               |

#### Solubilité dans d'autres solvants

| Nom chimique         | classification de solubilité | <u>Solubilité</u> | Solubilité Température |  |
|----------------------|------------------------------|-------------------|------------------------|--|
| Acides               | Acides Soluble               |                   | 25 °C / 77 °F          |  |
| Éthanol              | Soluble                      | > 1000 mg/L       | 25 °C / 77 °F          |  |
| Éther                | Faiblement soluble           | > 0.1 mg/L        | 25 °C / 77 °F          |  |
| Benzène              | Insoluble                    | < 0.1 mg/L        | 25 °C / 77 °F          |  |
| Disulfure de carbone | Insoluble                    | < 0.1 mg/L        | 25 °C / 77 °F          |  |

### Corrosivité du Metal

Taux de Corrosion de L'acierAucune donnée disponibleTaux de Corrosion de L'aluminiumAucune donnée disponible

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité 11.3% Limite inférieure d'explosivité 2.6%

Propriétés d'inflammabilité

Point d'éclair 199 °C / 390.2 °F

Méthode CC (test en vase clos Closed Cup)

Inflammabilité

Limite supérieure d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

FR / EGHS Page 6/15

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible.

Masse volumique apparente Sans objet

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Peut exploser sous l'effet de la chaleur. Instable en cas d'exposition à la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agent comburant. Chlore. Acides. Acide nitrique. Nitrite. Composés de nitrates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

décomposition

## **Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

### Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final  | Dose<br>rapportée | Durée<br>d'exposition    | Effets toxicologiques | Principales références de la<br>littérature et sources de<br>données |
|--------------|-------------------------|-------------------|--------------------------|-----------------------|--|
| Glycérine    | Rat<br>DL <sub>50</sub> | 12600 mg/kg       | Aucun n'a été<br>signalé | Aucun n'a été signalé | RTECS  |

#### Voie cutanée d'exposition:

FR / EGHS Page 7/15

| Nom chimique | Type de résultat final    | Dose<br>rapportée | Durée<br>d'exposition    | Effets toxicologiques | Principales références de la<br>littérature et sources de<br>données |
|--------------|---------------------------|-------------------|--------------------------|-----------------------|--|
| Glycérine    | Lapin<br>DL <sub>50</sub> | > 10000<br>mg/kg  | Aucun n'a été<br>signalé | Aucun n'a été signalé | GESTIS   |

### L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Sans objet

### Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Aucune donnée disponible.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Aucune donnée disponible.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Aucune donnée disponible.

### STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

### Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose<br>rapportée | Durée<br>d'exposition    | Effets toxicologiques  | Principales références de la<br>littérature et sources de<br>données |
|--------------|------------------------|-------------------|--------------------------|--|--|
| Glycérine    | Humain<br>LD∟₀         | 1428 mg/kg        | Aucun n'a été<br>signalé | Rein, Uretère, ou vessie<br>Les changements dans les<br>tubules (y compris l'insuffisance<br>rénale aiguë, nécrose tubulaire<br>aiguë) |  |

### STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

### Oral voie d'exposition:

| ſ | Nom chimique | Type de        | Dose      | Durée        | Effets toxicologiques | Principales références de la |
|---|--------------|----------------|-----------|--------------|-----------------------|------------------------------|
| L |              | résultat final | rapportée | d'exposition |                       | littérature et sources de    |

FR / EGHS Page 8/15

|           |             |             |   |   | données |
|-----------|-------------|-------------|---|---|---------|
| Glycérine | Rat<br>TD∟₀ | 96000 mg/kg | • | <b>Biochemical</b><br>Inhibition enzymatique, induction                                   | RTECS   |
|           |             |             |   | ou modification des taux<br>sanguins ou de tissus (true<br>cholinestérase)<br><b>Sang</b> |         |

### Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Tester                 | Cellule Souche       | Dose rapportée | Durée<br>d'exposition    | Résultats                                      | Principales<br>références de la<br>littérature et<br>sources de<br>données |
|--------------|------------------------|----------------------|----------------|--------------------------|--|--|
| Glycérine    | Inhibition de<br>l'ADN | lymphocyte<br>humain | 200 mmol/L     | Aucun n'a été<br>signalé | Résultat positif<br>du test de<br>mutagénicité | RTECS  |

Mélange invivo **Data** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance invivo **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

#### Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Tester                   | Espèce | Dose<br>rapportée | Durée<br>d'exposition    | Résultats                                   | Principales<br>références de la<br>littérature et<br>sources de<br>données |
|--------------|--------------------------|--------|-------------------|--------------------------|---|--|
| Glycérine    | analyse<br>cytogénétique | Rat    | 1000 mg/kg        | Aucun n'a été<br>signalé | Résultat positif du test<br>de mutagénicité | RTECS  |

#### <u>Cancérogénicité</u>

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

### Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose<br>rapportée | Durée<br>d'exposition | Effets toxicologiques             | Principales références de la<br>littérature et sources de<br>données |
|--------------|------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------------------|--|
| Glycérine    | Souris                 | 87500 mg/kg       | 25 semaines           | Poumons, Thorax ou<br>Respiration | RTECS  |
|              |                        |                   |                       | tumeurs                           |  |

### Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

FR / EGHS Page 9/15

#### Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose<br>rapportée | Durée<br>d'exposition    | Effets toxicologiques  | Principales références de la<br>littérature et sources de<br>données |
|--------------|------------------------|-------------------|--------------------------|--|--|
| Glycérine    | Rat<br>TD∟₀            | 100 mg/kg         | Aucun n'a été<br>signalé | Effets sur la fertilité taille de la portée (par exemple La mortalité post-implantation (par exemple des implants morts et / ou résorbés par le nombre total d'implants) | RTECS  |

### Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

Aucune information disponible.

endocriniennes

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

### **Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<u>Mélange</u>

**Toxicité aquatique aiguë:** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

**Toxicité aquatique chronique:** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

**Substance** 

**Toxicité aquatique aiguë:** Les données de test présentées ci-dessous.

Crustacés:

| Nom chimique | Durée<br>d'exposition | Espèce        | Type de résultat final | Dose<br>rapportée | Principales références de la<br>littérature et sources de<br>données |
|--------------|-----------------------|---------------|------------------------|-------------------|--|
| Glycérine    | 48 Heures             | Daphnia magna | CL <sub>50</sub>       | 1955 mg/L         | IUCLID   |

**Toxicité aquatique chronique:** Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

| Nom chimique | Durée<br>d'exposition | Espèce              | Type de résultat<br>final | Dose<br>rapportée | Principales références de la<br>littérature et sources de<br>données |
|--------------|-----------------------|---------------------|---------------------------|-------------------|--|
| Glycérine    | 96 heures             | Oncorhynchus mykiss | LC <sub>100</sub>         | 51000 mg/L        | IUCLID   |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Mélange** Aucune donnée disponible.

FR / EGHS Page 10/15

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Mélange:** Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage  $log K_{ow} = -1.76$ 

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau

 $log K_{oc} = -0.087$ 

Coefficient de Partage

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB          |  |  |
|--------------|---------------------------------|--|--|
| Glycérine    | La substance n'est pas PBT/vPvB |  |  |

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens:

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

Potentiel d'appauvrissement de la

Aucune information disponible

couche d'ozone (PACO):

# Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

### Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

### Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

**Emballages contaminés** Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

**Autres informations** Ne pas réutiliser les récipients vides.

FR / EGHS Page 11/15

### **Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

**14.4 Groupe d'emballage 14.5 Polluant marin**Non réglementé
Sans objet

**14.6 Précautions particulières à** Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

IATA
14.1 Numéro UN ou numéro
Non réglementé
Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

**14.6 Précautions particulières à** Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

### Informations supplémentaires

Il y a une possibilité que ce produit pourrait être contenu dans un ensemble de réactifs ou un kit composé de différentes matières dangereuses compatibles. Si l'article est pas dans un ensemble réactif ou kit, la classification donnée ci-dessus est applic Si l'article fait partie d'une trousse de réactifs de la classification changerait à ce qui suit:

UN3316 Trousse chimique, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III.

Si l'article est non réglementé, la classification ne s'applique pas.

### Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Union européenne

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants Sans objet

FR / EGHS Page 12/15

### Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

Non contrôlé

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Inventaires internationaux

**EINECS/ELINCS** Est conforme **TSCA** Est conforme **DSL/NDSL** Est conforme Est conforme **ENCS** Est conforme **IECSC KECL - Existing substances** Est conforme **PICCS** Est conforme Est conforme AICS (Australie)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

### **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Date d'émission** 23-mai-2013

Date de révision 07-févr.-2023

Remarque sur la révision Nouvelle FDS.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

FR / EGHS Page 13/15

Désignation de danger

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies ADN

de navigation intérieure

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ADR

Estimation de la toxicité aiguë ATE Chemical Abstracts Service Number CAS

Valeur limite maximale Plafond

CLP à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

> [règlement (CE) No. 1272/2008] Dose dérivée sans effet (DNEL

DNEL **European Community** 

CE

ECHA (The European Chemicals Agency) **ECHA** Effective Concentration to 50% of a test population CE50

**EEC European Economic Community** 

ΕN European Standard

Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG) **IMDG** 

Association internationale du transport aérien (IATA) IATA

IATA-DGR Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises

dangereuses

OACL Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques ICAO-TI

**IUCLID** IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques **GHS** 

Dose minimale avec effet nocif observé **DMENO** 

Concentration minimale avec effet nocif observé LOAEC

CL50 Concentration létale 50%

DL50 Dose létale 50%

LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la LOLI

réglementation)

MAK Concentration Maximum estimée Allemange (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)

DSENO (Dose sans effet nocif observé) **NOAEL** Concentration sans effet toxique observé **CSENO** 

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du OSHA

travail des États-Unis)

Predicted Effect Concentration PEC

Concentration prévisible sans effet (PNEC) **PNEC** 

Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) PBT

**REACH** Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No.

1907/2006])

RID Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin

de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

**RTECS** RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

TWA (moyenne pondérée en temps) TWA

Désignation « Peau » SKN\* Sensibilisation cutanée SKN+

STEL (Limite d'exposition à court terme) STEL STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) STOT SE

Substances of Very High Concern **SVHC** 

Valeur Limite d'Exposition TLV

Technical rules for hazardous substances, Germany **TRGS** 

Substances Toxiques de contrôle **TSCA** 

**United Nations** UN

vPvB very persistent and very bioaccumulative

VOC Composés organiques volatils

AwSV Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

FR / EGHS Page 14/15

### Voir Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Méthode de classification

| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
|---|-------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité   | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Toxicité par aspiration                                   | Méthode de calcul |
| Ozone   | Méthode de calcul |

Conseil en matière de formation

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Limitations relatives à l'utilisation

Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 15/15